

Date de dépôt : 8 février 2012

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne Emery-Torracinta :
Mme Anne Emery-Torracinta : « Bonne année 2012 » pour le
personnel de l'Office de l'urbanisme : n'aurait-on pas pu FER
autrement**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 janvier 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

A chaque début d'année civile, il est fréquent que le personnel de tel ou tel service de l'Etat soit convié à une verrée de «bonne année».

Ainsi, le vendredi 13 janvier dernier à 11 heures, les quelques 200 collaborateurs de l'Office de l'urbanisme ont été invités par le conseiller d'Etat Mark Muller à un apéritif... se déroulant dans les locaux de la FER, Fédération des entreprises romandes !

Avoir choisi pour ces festivités le siège d'une association professionnelle patronale a tout de même de quoi surprendre, de surcroît pour un office chargé, notamment, des autorisations de construire. N'y aurait-il donc pas assez de lieux non «connotés» et/ou de locaux appartenant à l'Etat pouvant accueillir ce type de manifestation ?

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il nous expliquer les raisons du choix des locaux de la FER et les conditions de leur utilisation ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le tournant de l'année est traditionnellement l'occasion d'organiser un moment de convivialité à l'attention de tous les personnels mais aussi de faire passer un message pour tirer le bilan de l'année écoulée et tracer les perspectives d'avenir. C'est donc un moment qui fait partie intégrante du management d'équipe.

La difficulté de réunir les 193 collaborateurs de l'office de l'urbanisme est de trouver une salle qui puisse accueillir autant de personnes dans des conditions de sécurité acceptables et qui soit le plus proche possible de leur lieu de travail habituel, afin de ne pas gaspiller du temps en trajets. L'immeuble David Dufour où travaille la très grande majorité des collaborateurs de l'office de l'urbanisme n'offre malheureusement pas cette possibilité ce qui nous oblige à rechercher un site extérieur. Parmi les salles offrant une capacité de 200 personnes, seules deux sont situées à moins d'un quart d'heure de trajet à pied : la Maison des Associations, située 15 rue des Savoises, et la FER, située 98 rue Saint Jean. C'est donc l'un ou l'autre site qui est choisi, en fonction de la disponibilité des salles.

A noter que ce sont ces salles également qui sont réservées alternativement lorsque nous sommes amenés à organiser d'autres types de réunions, comme la Commission de l'Aménagement du Territoire qui est associée aux travaux d'élaboration du Plan Directeur Cantonal ou du Projet d'Agglomération.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER